



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240531-DEL0820240523-DE

Cession de la parcelle ZP 96 à Morbihan Habitat

Construction du nouvel EHPAD

DEL08_2024_05_23

En exercice : 20

Présents : 18

Votants : 19

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, DE KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUEGAN Christian, FEBRAS José, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNACEAC'H Mélanie, VALPERGUE DE MASIN Marie Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : PROD'HOMME Anne Sophie, HERVO Ewen.

Pouvoirs : HERVO Ewen donne pouvoir à FEBRAS José.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Tomas.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le maire informe l'assemblée :

Afin de construire le futur EHPAD de Languidic de 76 lits dans le lotissement intergénérationnel de Coët Mousset, il convient de céder l'emprise de l'ilot 9 à Morbihan Habitat afin qu'il le fasse construire et le mette ensuite en location à l'EHPAD.

Cet ilot est situé sur la parcelle ZP 96 et présente une emprise de 7 478 m².

Le terrain sera vendu viabilisé.

Les ratios du PLH ont été pris en compte (60€/m² plancher pour du collectif soit 261 428 € pour 4 357 m² de surface plancher créée).

Les domaines ont estimé le bien à 261 420 € assorti d'une marge de négociation de 10%.

Toutefois, la topographie du site, sa géologie et la perméabilité du sol impliquent des surcoûts importants en termes de voirie et réseaux et gestion des eaux pluviales pour la commune.

De ce fait, une négociation à hauteur de 320 000 € net vendeur a été engagée avec Morbihan Habitat et a abouti positivement.

↳ Le maire propose à l'assemblée :

Il est proposé de céder la parcelle ZP 96 à Morbihan Habitat au prix de 320 000 € net vendeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'estimation des domaines en date du 4 avril 2024 ;

Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie, environnement en date du 2 mai 2024 ;

↳ **APPROUVE** la cession de la parcelle ZP 96 à Morbihan Habitat correspondant à l'ilôt 9 du lotissement de Coët Mousset au prix de 320 000 € net vendeur.

↳ **APPROUVE** la prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur.

↳ **AUTORISE** M. le maire ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette opération, en l'étude de Me Boutet, notaire à Languidic, pour ce qui relève de sa compétence.

ADOPTÉ : à 19 voix pour.

PJ : - Plan de division du cabinet Nicolas

- Avis des domaines

Fait à LANGUIDIC, le 31 mai 2024

Le Maire,




Laurent DUVAL.